

Attentes à l'égard des pratiques environnementales

Juin 2022

BMO Gestion mondiale d'actifs s'engage à atténuer les impacts environnementaux de ses activités de placement au moyen de recherche, de construction de portefeuille et de participation active.

Les sociétés bien gérées disposent de systèmes formels afin de déterminer, d'évaluer et de gérer leur exposition aux risques et aux occasions liés aux facteurs environnementaux, y compris les changements climatiques, ainsi que les impacts de leurs activités sur l'environnement et la société. Une bonne gestion environnementale peut procurer des avantages aux sociétés en les aidant à optimiser leurs frais d'exploitation, à assurer la continuité des activités et des chaînes d'approvisionnement, à éviter les amendes imposées par la loi et la réglementation, à améliorer l'accès au capital humain et financier, à accroître la fidélisation de la clientèle et à améliorer les relations communautaires et publiques. Au bout du compte, elle contribuera à une création durable de valeur partagée à long terme.

Nos attentes tirent parti d'une expertise interne en la matière, de directives propres au secteur et de cadres internationaux comme le Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et le CDP.

Au cœur de nos attentes quant à la façon dont les sociétés devraient gérer les occasions et les risques environnementaux de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement se trouve un engagement à protéger et à préserver le capital naturel des façons suivantes :

- Harmoniser les stratégies d'affaires avec l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C conformément à l'**Accord de Paris sur le climat**¹;
- Mesurer, signaler et réduire au minimum les **émissions de gaz à effet de serre**;
- Améliorer l'**efficacité énergétique** et examiner les pratiques d'approvisionnement en énergie;
- Réduire les pressions exercées sur les **ressources en eau** partagées en équilibrant l'utilisation de l'eau avec les besoins des collectivités et de la nature;
- Éliminer la **déforestation** et la **dégradation des terres**, réhabiliter les terres dégradées et protéger les sols;
- Maintenir ou améliorer les fonctions de soutien **écologique** et de **biodiversité** des ressources en air, en terre et en eau;

¹ L'Accord de Paris établit un cadre mondial pour éviter les changements climatiques dangereux en limitant le réchauffement climatique bien en deçà de 2 °C et en poursuivant les efforts visant à le limiter à 1,5 °C. L'Accord est le tout premier accord universel juridiquement contraignant sur les changements climatiques, adopté à la Conférence de Paris sur le climat (COP21) en décembre 2015.

- Contrôler, traiter et, dans la mesure du possible, réduire les **émissions** et les **effluents nocifs** dans l'air, l'eau ou le sol;
- Limiter les **déchets** et veiller à ce que leur élimination soit sécuritaire pour la santé humaine et l'environnement;
- Intégrer des principes d'**économie circulaire** dans les stratégies d'affaires;
- Tenir à jour les mesures d'urgence pour prévenir et atténuer les **dommages graves causés à l'environnement** en cas d'accident ou d'urgence;
- Mettre en œuvre des stratégies efficaces d'**engagement des parties prenantes** pour discuter des enjeux environnementaux, notamment avec les organismes de réglementation, les investisseurs, les clients, les employés et la société civile;
- Harmoniser les activités de lobbying avec ces objectifs.

Pour répondre à ces attentes, les sociétés doivent disposer d'un cadre de gestion des politiques et de gouvernance solide qui soutient la surveillance et la mise en œuvre efficace de stratégies de gestion environnementale et d'atténuation

des impacts, et qui tient compte des points de vue des parties prenantes et assure la surveillance des progrès et du rendement et la production de rapports connexes. Les rapports d'entreprise doivent démontrer les stratégies et les cibles pour atteindre de bonnes pratiques environnementales et inclure un compte rendu narratif des tendances et des facteurs qui ont une incidence sur le rendement et le développement futur de la société.

BMO Gestion mondiale d'actifs est conscient que l'exposition à ces enjeux varie en fonction de leur secteur d'activité, de leur taille et de leur emplacement, et que toutes les sociétés ne seront pas à la même étape en ce qui a trait à la réalisation de nos attentes.

En tant qu'investisseurs à long terme, nous utiliserons notre influence de participants actifs pour encourager l'adoption continue de politiques et de pratiques qui soutiennent ces attentes au moyen d'activités de mobilisation et de vote.

Ce document sera examiné chaque année par l'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs conjointement à notre approche en matière de lutte contre les changements climatique, et publié à l'externe après son approbation par le comité de gestion de placements.

Ce document est fourni à titre informatif seulement. L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de l'investisseur. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

Tout énoncé qui repose nécessairement sur des événements futurs peut être une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement. Elles comportent des risques, des éléments d'incertitude et des hypothèses. Bien que ces déclarations soient fondées sur des hypothèses considérées comme raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels ne seront pas sensiblement différents des résultats attendus. L'investisseur est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Concernant les déclarations prospectives, l'investisseur doit examiner attentivement les éléments de risque décrits dans la version la plus récente du prospectus.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce qui englobe BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements Inc. Certains des produits et services offerts sous la marque de commerce BMO Gestion mondiale d'actifs sont expressément conçus pour différentes catégories d'investisseurs au Canada et peuvent ne pas être accessibles à tous les investisseurs. Les produits et les services ne sont offerts qu'aux investisseurs au Canada, conformément aux lois et règlements applicables.

MC / MD Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.